

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-46

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2 ;

Vu le projet d'article de loi visant à définir les compétences de l'ACPR en matière de supervision des produits de pension pan-européens (PEPP) ;

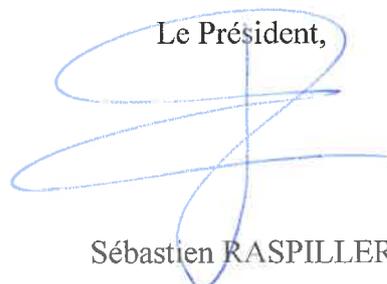
En ayant délibéré lors de sa séance du 13 octobre 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi.

Fait le 13 octobre 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER